

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 6 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD - Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU

Était excusé :

Thomas POINT qui donne pouvoir à Olivier BERTRAND

Étaient absentes :

Florence COLLARD et Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

I – Adoption du procès-verbal de la séance du 08/04/2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte-rendu du COPIL et des Commissions

Commission Finances

Compteur SEOLIS Salle socio – Mairie – Cantine

A ce jour, le compteur est en tarif unique pour une puissance de 36 Ka. Le passage en double tarification Heures creuses / Heures pleines nécessiterait une intervention et le montant de l'abonnement annuel augmenterait ainsi que le tarif unitaire des Kwh.

Ce sujet sera à reprendre dans le cadre des études en cours pour la réfection de ce bâtiment.

Consommations électriques

La facture de novembre 2023 à février 2024 révèle des consommations très élevées comparativement aux années antérieures. Des recherches sont faites pour comprendre cette augmentation, et nous interpellons SEOLIS pour une vérification du fonctionnement de nos compteurs.

Subventions aux associations

Le principe retenu est une augmentation de 1,5 % du montant de la subvention ou de la valeur unitaire par rapport à l'année passée.

Mme le Maire présente le tableau avec les montants qui seraient versés aux associations qui ont déposé leur demande :

<u>ASSOCIATIONS COMMUNALES</u>		<u>1,50%</u>
N°	Nom	Prévision 2024
1	Familles Rurales	413,98 €
2	Cyclos Saint Aubinains	298,55 €
3	Garenne	189,77 €
5	FNACA - Fédération Nationale des Anciens	227,51 €
6	EVSAC - Foot	859,02 €
7	Club des ainés	298,55 €
10	Comité des fêtes	515,11 €
11	Plain d'liens	304,50 €
12	Multisport	304,50 €
TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES		3 411,51 €

<u>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</u>		
N°	Nom	Prévision 2024
1	APE Collège Blaise Pascal	512,58 €
2	APEL Collège St Joseph ARGENTON	205,03 €
3	Groupement Familles Rurales	166,20 €
5	Basket Pays Argentonnois	73,08 €
8	Les Echos du Lac	109,35 €
	MFR MONCOUTANT SUR SEVRE	0,00 €
23	ADOT 79	152,76 €
28	Banque Alimentaire	206,05 €
30	Les Amis du Lac - EHPAD Le Lac	0,00 €
32	Centre secours Argentonnois - subv exceptionnelle	0,00 €
	CIVAM (CM du 04/09/2023)	0,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		1 425,04 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour augmenter d'1,5 % les subventions aux associations demandeuses

Il est rappelé que la commune met à disposition les locaux communaux sans contrepartie financière pour la consommation énergétique, et sans restreindre le nombre d'utilisation, ce qui représente un avantage conséquent.

Pour l'année 2024, l'association retenue pour une subvention ponctuelle est ADOT 79.

Pour la subvention pour le marché de Noël, la commission ne se prononce pas. Elle souhaite avoir connaissance du bilan financier 2023 et du budget prévisionnel 2024.

La commission propose d'établir pour les prochaines années un dossier type à remettre aux associations communales pour une étude plus aisée pour la commission. C'est Dominique MALLAISE qui travaillera une première maquette avec Christelle BILY.

Chiffres d'affaires de l'épicerie

Le chiffre d'affaires pour les 3 premiers mois de l'année 2024 est en hausse.

Janvier – Mars 2024 : 21 140 €

Janvier – Mars 2023 : 19 791 €

Coût moyen d'un élève au niveau national

La circulaire de la Préfecture 2023 nous précise le coût moyen :

- Élève primaire : 612,83 €

- Élève maternel : 1 461,12 €

Le coût communal 2022-2023 est :

- Élève primaire : 657,69 €

- Élève maternel : 1 457,26 €

Nous avons reçu le coût 2024 de la Préfecture :

- Élève primaire : 630,47 €

- Élève maternel : 1 503,17 €

Ces valeurs seront à comparer avec les nôtres en fin d'année scolaire 2023-2024.

Commission enfance-jeunesse

Goûters périscolaire : composition et coûts

Après un premier trimestre de distribution des goûters aux enfants utilisant le périscolaire, il s'avère que les retours parents-enfants sont plutôt positifs. Ceux-ci sont variés et correspondent nutritionnellement et quantitativement aux préconisations demandées.

Les coûts sont relativement en baisse depuis leur mise en place (de 0,82 € à 0,37 € entre début janvier et mars). Il a fallu le temps de s'adapter, d'organiser au mieux ceux-ci et de les réaliser principalement avec les produits de l'épicerie.

Il est nécessaire de poursuivre le suivi du coût des goûters.

Tarifs périscolaire et règlement de fonctionnement

A partir du 1^{er} juillet, les tarifs (votés par l'Agglo) sont revus à la hausse (autour de 5% en moyenne) et s'appliqueront à compter de la prochaine rentrée scolaire pour le périscolaire. Ces tarifs sont en cohérence avec les quotients familiaux.

La commission propose :

- d'informer les familles dès le mois de mai des nouveaux tarifs,

- de s'assurer avant la rentrée que le règlement de fonctionnement qui est sur le site ABELLIUM est bien celui en vigueur.

Tarifs repas cantine et règlement

JM Restauration nous a fait part de ces nouveaux tarifs pour la rentrée 2024-2025. Ceux-ci passent de 3,35 € à 3,50 € soit 0,15 € d'augmentation.

Proposition de la commission : cette augmentation pourrait se répartir entre Familles et Mairie.

Actuellement le coût du repas est de 3,75 € pour les familles, il pourrait donc passer à 3,80 €, soit une augmentation de 5 centimes (+1,33 %) pour les familles et de 10 centimes pour la municipalité. Il est précisé qu'il faut ajouter tous les frais annexes (pain, charges salariales, les coûts énergétiques...) pour obtenir le coût de revient du repas par élève (pour info le coût de revient du repas 2022-2023 était de 5,88€).

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour augmenter le tarif à 3,80 € pour les familles

Tarifs transports scolaires

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, les tarifs pour le transport scolaire pour les enfants en maternelle et en primaire sont modifiés, à savoir : 75 € pour les 1^{er} et 2^{ème} enfants et 50 € à partir du 3^{ème} enfant.

Depuis plusieurs années, la collectivité prenait en charge 25 € dès le 2^{ème} enfant.

La mairie pourrait prendre en charge 25 € pour les enfants tarifés à 75 €.

Informations complémentaires : six enfants prennent le bus scolaire au quotidien. Ce transport sert aussi à desservir le centre de loisirs « La fontaine aux jeux » de Voulmentin les mercredis midis et il est gratuit. 4 à 11 enfants profitent de ce service régulièrement. Il est important de le conserver.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour prendre en charge 25 € du coût famille pour les 1^{er} et le 2^{ème} enfants

Dispositif Argent de Poche

Cette année, 17 jeunes peuvent prétendre à ce dispositif proposé par la Maison de l'Emploi. Au regard des congés et du travail demandé aux agents communaux, ce dispositif s'effectuera uniquement du 1^{er} au 26 juillet.

Les courriers ont déjà été distribués dans les boîtes aux lettres compte tenu des délais courts pour le retour des dossiers : 24 mai à la Maison de l'Emploi.

Les agents communaux établiront la liste des travaux à réaliser par les jeunes.

Achat de mobilier pour la salle de sieste de l'école

Christophe Blanchard, directeur de l'école nous a fait part d'une demande d'achat d'un lit mezzanine et de deux couchettes pour la rentrée des vacances de Pâques. Les effectifs sont en hausse. Cela a donc un impact sur les équipements de la salle de sieste.

La commande a été passée auprès de la WESCO (montant : 348,40 € HT). Le lit et les couchettes ont été livrés le 30 avril.

Projet NEFLE

Le projet NEFLE, qui avait été rédigé en parallèle du collège Blaise Pascal pour permettre d'améliorer le bien-être à l'école et les apprentissages fondamentaux en orientant la pédagogie vers plus de flexibilité, n'est pas encore passé en commission à l'Inspection Académique. On nous demande davantage de précisions sur les objectifs ciblés, les critères de réussite et les indicateurs.

L'équipe pédagogique veut prendre un peu de recul sur ce projet, pour repartir du début et construire un dossier qui sera présenté plus tard en commission.

III – Point de situation sur le zonage « termites »

La préfecture a envoyé une liste de 5 parcelles figurant dans le zonage Termites sur la commune. Ce zonage date de 2009, quand l'atelier communal avait dû être traité, mais il ne correspond pas nécessairement à la situation actuelle. L'ensemble du territoire est potentiellement concerné par la présence de termites.

Pour modifier ce zonage, et demander le retrait de ces parcelles du zonage, il faut que les propriétaires puissent produire une attestation d'un professionnel précisant le traitement effectué, sa durée, et les conclusions.

L'arrêté de la préfecture est affiché en mairie.

IV – 50^{ème} anniversaire du Comité des Fêtes

Le comité des fêtes sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour son 50^{ème} anniversaire qui se tiendra le 13 juillet en soirée. La commission propose de donner un avis favorable, sachant que le même montant avait été versé pour le 70^{ème} anniversaire du théâtre.

Le comité des fêtes précise également dans ce courrier le déroulement de la soirée. Il demande à utiliser l'ensemble du stade de foot avec l'installation du spectacle de vaches landaises sur le stade.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents pour que la fête ait lieu au stade de foot. La remise en état de ce lieu (espace herbé et bâtiments) devra être faite.

Le conseil accorde également une subvention exceptionnelle de 1 000 € au comité des fêtes pour la mise en œuvre de cette fête

V – Parcelles restantes dans nos lotissements communaux et projection

La dernière parcelle restante au Lotissement Les Ouches est réservée. Une autre parcelle est également réservée au Lotissement Les Charmes. Il resterait donc 3 parcelles disponibles sur nos lotissements communaux.

La parcelle communale B139 envisagée pour un nouveau lotissement (dans le prolongement du lotissement Les Ouches) doit faire l'objet d'un nouveau zonage au PLUI pour être constructible.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour procéder aux études environnementales et pour demander à l'Agglo d'instruire cette demande dans le cadre de la prochaine modification du PLUI pour la parcelle B139

VI – Taxe d'aménagement

Fixation du taux à 2% sur le secteur de la Zone d'Activités Economique du Bois Roux.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents

VII – Répartition budget épicerie et général pour le bâtiment

Les membres de la commission finances proposent que les travaux de gros œuvre soient assumés sur le budget principal (comme cela a déjà été décidé pour la toiture de l'épicerie). Mais les travaux d'aménagement intérieur (mobilier et équipements) seront comptabilisés sur le budget Épicerie.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour répartir les factures sur les deux budgets selon la nature des travaux

VIII – Adhésion au Centre Régional des Énergies Renouvelables

Afin de pouvoir bénéficier des services du CRER (chiffrage énergétique, suivi photovoltaïque, ...), il est nécessaire de renouveler l'adhésion annuelle, pour un montant de 450 € (montant rapporté à la population st aubinaise).

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour adhérer au CRER

IX – Maintenance site Internet

Copy Color propose deux devis pour la maintenance du site internet (prestation ponctuelle à chaque évolution ou contrat annuel).

Christophe Blanchard se rapproche de l'entreprise pour savoir quelle option correspond le mieux aux besoins.

X – Questions diverses

- a. Retour sur le traiteur du repas des aînés du 20 avril 2024 ;

De l'avis général, la qualité et la quantité étaient au rendez-vous. Les retours des aînés et des conseillers présents sont très positifs.

- b. Analyse comptage véhicules ;

Ce point sera présenté au conseil de juin quand toutes les données seront traitées et exploitables.

- c. Prime pouvoir d'achat.

Les syndicats ont refusé la proposition de la commune, mais les représentants des employeurs l'ont acceptée. La prime sera versée avec les salaires du mois de mai.

- d. Accompagnement CAUE

Le CAUE est l'organisme qui nous accompagne pour la rénovation de la salle socio-éducative – mairie – cantine : conduite de la réflexion, écriture du cahier des charges pour la consultation d'un programmiste et des différents documents réglementaires.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider l'intervention du CAUE dans le cadre de dossier de rénovation de la salle socio-éducative – mairie - cantine

Informations :

Le marché de producteurs aura lieu le mercredi 5 juin en fin d'après-midi, après le Village en Bullant de la Colporteuse

Commission Vivre Ensemble : le 15 mai – 20 h – Salle du conseil

COPIL : 12 juin – 20 h 30 – Salle du Conseil

Le Maire,
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

